



ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE ET D'ŒUVRE AU
TRI DES DÉCHETS DE CHANTIER.



www.valobat.fr

01 80 83 60 70

Principes de responsabilités des Maîtres d'ouvrages

Les Maîtres d'ouvrages, sont **de plus en plus considérés** comme les **responsables de la gestion des déchets de chantier**.

1



RESPONSABILITÉ CONJOINTE & SOLIDAIRE
toute personne qui remet ou fait remettre des déchets à toute personne autorisée à les prendre en charge est **solidairement responsable avec lui, des dommages causés par ces déchets**.

2



DE LA PRODUCTION À LA VALORISATION
tout producteur ou détenteur de déchets **est responsable de leur gestion jusqu'à élimination ou valorisation**, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à des tiers.



2023

**DEPUIS LE
1ER JUILLET 2023,**

les opérations
de démolition /
déconstruction, mais
aussi de rénovation
significative de
bâtiments **sont**
**soumises à l'obligation
d'un diagnostic PEMD**

LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PEMD (produits-équipements-matériaux-déchets)

- ▶ Lister l'ensemble des composantes de l'ouvrage & définir la dépose, la gestion, la valorisation
- ▶ Différencier les ressources (réemploi) et les déchets (traitement & valorisation)
- ▶ Calculer le poids que représente chacun des PEMD, classés dans une famille de déchets précise et ses potentiels de valorisation
- ▶ Eclairer les ambitions des Maitrises d'ouvrages en matière de sensibilisation, gestion et réemploi des déchets

Rôle des Maîtrises d'ouvrages, Maîtrises d'œuvre et entreprises de travaux

Pour les chantiers > 1 000m²



BON À SAVOIR :
Le MOA est soumis au diagnostic PEMD lorsque la surface est supérieure à 1000 m².

LE MOA EST TENU DE FAIRE RÉALISER UN DIAGNOSTIC PEMD

AVANT

Le diagnostic PEMD doit être réalisé par un **professionnel ayant contracté une assurance professionnelle couvrant ce type d'activité**. Il doit être totalement indépendant du MOA et ne pas participer à tout ou une partie des travaux de l'opération de démolition.

LE DIAGNOSTIC COMPREND : Qualification des déchets + quantités + mode de traitement ainsi que les taux de valorisation ciblés par filière.

PENDANT

- ▶ **Obligation** de tri
- ▶ **Respect** des modes de traitements
- ▶ **Traçabilité** des déchets du bâtiment (les déchets issus des chantiers doivent être triés par type de matériaux)

APRÈS

Attestation de tri à la source et valorisation des déchets = recollement des données avec diagnostic initial (ADEME / CSTB)

LES AVANTAGES POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGES DE RÉALISER UN DIAGNOSTIC PEMD



1

ANALYSE DES MATÉRIEAUX À DESTINATION DU **RÉEMPLOI & RÉUTILISATION**



2

RÉDUCTION DES DÉCHETS



3

VALORISATION DES DÉCHETS PAR TYPE DE MATÉRIEAUX



4

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE



5

OPTIMISATION DES COÛTS DE DÉCONSTRUCTION / DÉMOLITION



6

CRÉATION D'EMPLOI & DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Valobat vous accompagne dans la **collecte et la reprise sans frais des déchets sur Chantier.**



Collecte en bennes sur chantier

SERVICE DE REPRISSE VIA UN PRESTATAIRE DE DÉCHETS HABITUEL DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX

- ▶ **Gestion des enlèvements de déchets via votre gestionnaire de déchets** ou retenu pour le chantier (la contractualisation avec l'opérateur doit être fait en amont de la déclaration de la fiche chantier)
- ▶ **Contenants par types de déchets installés et vidés** par votre gestionnaire de déchets sur un site de massification référencé par Valobat
- ▶ **Frais de traitement des déchets pris en charge par Valobat** pour les déchets de construction triés (voir ci-dessous)

PROCESS À COMMUNIQUER À L'ENTREPRISE DE TRAVAUX

- 1 **Créez votre compte** en sélectionnant le profil « **Entreprise de travaux** »
- 2 **Créez votre fiche chantier en ligne** et attribuez un lot de déchets à votre gestionnaire de déchets (liste de GDD référencés Valobat)
- 3 Si votre gestionnaire n'est pas référencé Valobat, invitez-le à le faire en ligne (ouvert à tous)
- 4 **Après validation par Valobat**, votre prestataire met en place les contenants sur votre chantier
- 5 **Assurez-vous du respect des consignes de tri** sur le chantier. Votre prestataire **ne vous facture pas le traitement des flux triés**

TYPES DE DÉCHETS REPRIS, SELON LES BESOINS :

métaux, bois PMCB, plâtres, plastiques rigides et PVC, menuiseries vitrées, inertes, laine de roche, laine de verre, autres déchets combustibles (...)

CONDITIONS

D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✓ **Surface suffisante** pour installer des contenants
- ✓ **Déchets triés** par type de matériaux
- ✓ **Déchets PMCB** issus du chantier



Pas de tonnage minimum ni maximum par apport



Déchets triés
par flux



Déchets acceptés :
déchets PMCB (fenêtre vitrée non cassée, chutes de pose...).

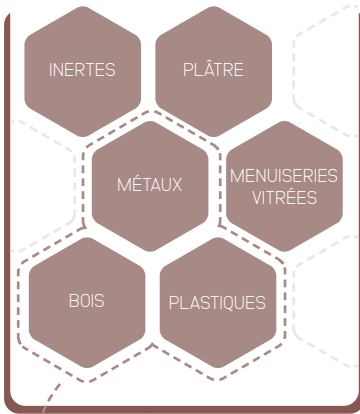


Déchets refusés :
déchets dangereux, non mélange, souillés, non PMCB, emballages....

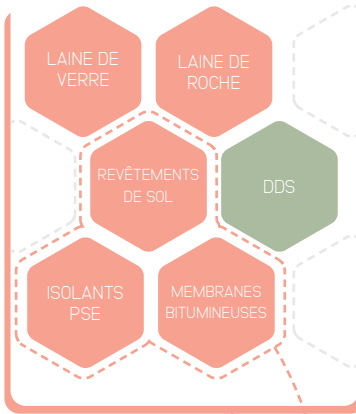
CONSIGNES DE TRI : PÉRIMÈTRE CHANTIERS

L'offre Valobat comprend une **prise des déchets PMCB sans frais en gestion financière**

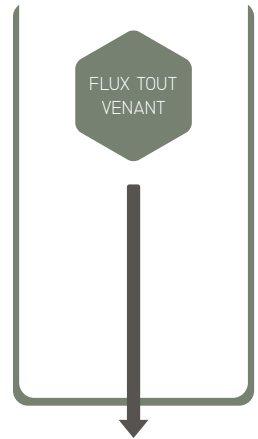
LES FLUX OBJECTIVÉS



AUTRES FLUX PMCB SOUTENUS



LES FLUX PAYANTS



Plateformes de massification

Collecte conjointe

(Chantier disposant d'une surface inférieure à 40m²)

Autres déchets combustibles

Préparation / Traitement

A la charge du chantier

! Les coûts de transport des déchets **restent à la charge de l'entreprise de travaux.**

TOUS LES FLUX DE LA REP PMCB TRIÉS SUR LE CHANTIER
=
GRATUITÉ DE TRAITEMENT

Valobat vous accompagne ...

POUR... PRESCRIRE LE TRI

- Des **descriptifs-type tout prêts à intégrer dans vos CCTP**

A retrouver sur le site internet de valobat ou à demander à notre service de relation client.



POUR... SENSIBILISER ET CONVAINCRE LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT



- Des **formateurs agréés** sur tout le territoire



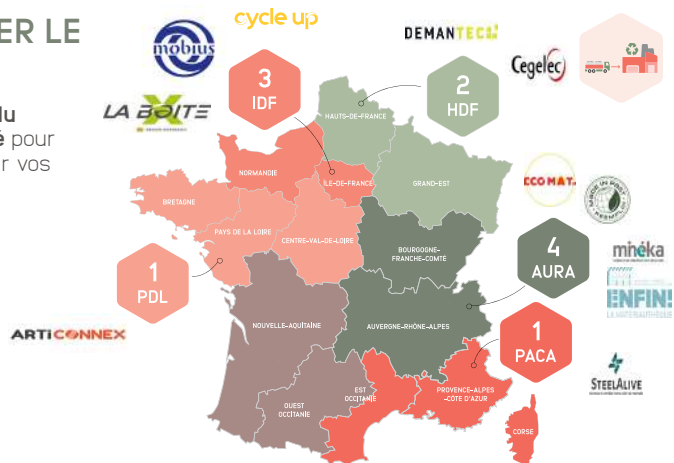
- Une **prime** pour l'entreprise qui trie au-delà de **4 flux** (types de déchets)



- Une **prise en charge des coûts de traitement** des déchets triés

POUR... ACCÉLÉRER LE RÉEMPLOI

- Un **réseau d'acteurs du réemploi de proximité** pour être accompagnés sur vos chantiers



Valobat vous accompagne ...

POUR... ACCÉLÉRER LE RÉEMPLOI



► Le **diagnostic** ressources



► La **déconstruction sélective**



► La **mise en relation** avec des acteurs du réemploi

POUR... PASSER À L'ACTION

► Un centre d'appel à votre disposition

pour répondre à toutes vos questions sur les déchets du bâtiment et l'accompagnement à la déclaration d'un chantier



► Des outils complets pour **maitriser le sujet du tri** et les **modalités opérationnelles**



3 offres de reprise **gratuite** des déchets de chantier



Des guides de tri pour accompagner les détenteurs de déchets



Des webinaires pour vous accompagner

► Et surtout **des interlocuteurs à votre disposition en région**





CONTACTEZ

Notre centre de
relation client

DES INTERROGATIONS AUTOUR
DE LA **RESPONSABILITÉ
ELARGIE DES PRODUCTEURS
PMCB** OU SUR **NOS OFFRES
DE SERVICES ?**

Contactez notre Centre de Relation Client au **01 80 83 60 70 (service gratuit + prix appel)** de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Ou par email : **contact@valobat.fr**



BÂTIR ENSEMBLE UN MONDE PLUS CIRCULAIRE



www.valobat.fr

Immeuble **Ampère E+**
34-40, Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie